



Problème de chauffage - Aucune action de la part du propriétaire

Par **Mathildesb**, le **08/10/2015 à 18:44**

Bonjour, rnrnJ'occupe un appartement en location depuis 1 an. L'hiver dernier, j'ai constaté une fuite au niveau du radiateur de ma salle de bain. J'ai donc contacté mon propriétaire par mail afin qu'il trouve une solution. Cette fuite m'a obligée à fermer mon radiateur. Je vis dans une résidence avec un chauffage collectif. Ne pouvant pas ramoner les radiateurs tant que le chauffage collectif n'est pas éteint (dixit mon propriétaire), j'ai donc attendu la coupure du chauffage. Depuis le chauffage a bien évidemment été arrêté pour la période estivale et aucune réparation n'a été effectuée. J'ai relancé à plusieurs reprises (la dernière en date du mois dernier). A chaque demande, mon propriétaire me répond courtoisement qu'il "va s'occuper de contacter un plombier", mais en vain. rnQuels recours s'offrent à moi ? rnrnMerci d'avance pour votre aide.rnMathilde.

Par **cocotte1003**, le **08/10/2015 à 19:20**

Bonjour, envoyez une LRAr pour mettre en demeure votre bailleur de faire faire les réparations sous 10 jours par exemple. Notez bien vos différentes demandespréalables, cordialement